

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 103

présenté par

M. Ferrara, M. Abad, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Brun,
M. Descoeur, M. Lurton, Mme Poletti, M. Gosselin, Mme Louwagie, M. Verchère, M. Furst et
M. Diard

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la troisième phrase de l'alinéa 250, insérer la phrase suivante :

« L'animation de ce réseau reposera pour partie sur la réserve citoyenne de défense et de sécurité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut saluer le projet de création d'un réseau d'ambassadeurs des armées, chargés de valoriser les métiers militaires auprès d'employeurs potentiels et d'accompagner ainsi la reconversion des militaires par l'établissement de liens privilégiés avec les recruteurs, les entreprises comme les administrations. D'une certaine manière, cette mission incombe déjà pour partie à la réserve citoyenne de défense et de sécurité. En effet, son rôle principal est d'« entretenir l'esprit de Défense et de renforcer le lien entre la Nation et son armée » (article L. 4241-1 du code de la Défense). De plus, le site du ministère de la Défense indique que les réservistes citoyens sont des « ambassadeurs de la Défense et de la gendarmerie ». Dès lors, il semble logique de préciser que les réservistes citoyens de défense et de sécurité, n'ayant pas vocation à porter une arme et ne faisant pas partie de la garde nationale pour rappel, seront mobilisés pour animer le réseau d'ambassadeurs dont la création est annoncée par le rapport annexé.